



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 7 – 2013M

PROJETER LA DEMANDE EN EAU DUE À LA CROISSANCE DE LA POPULATION
D'ICI L'AN 2050

Résolution présentée par la Ville de Mississauga (Ontario)

ATTENDU QUE les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent constituent la plus grande source d'eau douce au monde, fournissent de l'eau potable à plus de 40 millions de personnes et qu'ils créent des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux importants pour les communautés riveraines;

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent collabore à l'intérêt commun de protéger cette ressource naturelle cruciale pour les générations futures;

ET ATTENDU QUE la croissance continue de la population dans le bassin versant des Grands Lacs créera une pression supplémentaire sur la ressource, particulièrement sur la qualité de l'eau;

ET ATTENDU QUE la *Convention sur les ressources en eau du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent* (Convention) et l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent* (Entente) ont établi un cadre régional de gestion et de protection durable des eaux du système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE la demande commerciale, telle celle créée par la volonté d'augmenter la production d'eau embouteillée, représente un transfert irréversible d'eau hors du bassin versant des Grand lacs pouvant aussi avoir des impacts locaux autour des sites de pompage;

ET ATTENDU QUE les instances décisionnaires liées aux ententes existantes traitant des transferts d'eau dans le bassin des Grands Lacs, telles que la Convention et l'Entente, auraient avantage à considérer le contexte plus global de la demande en eau résultant de la croissance projetée de la population.



POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent exhorte les gouvernements canadien et américain de coordonner une étude visant à estimer la population et à projeter la demande en eau affectant le bassin versant des Grands Lacs dans un horizon s'étendant jusqu'en 2050;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent puisse collaborer et présenter les commentaires appropriés à cette étude visant à estimer la population future et la demande en eau d'ici 2050;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE les résultats de l'étude exhaustive estimant la future population du bassin des Grands Lacs soient distribués aux membres de l'Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent et aux instances décisionnaires du Canada et des États-Unis afin de renseigner leurs réponses aux futurs enjeux liés à l'eau.

Signé ce 19^e jour de juin 2013

A handwritten signature in black ink that reads 'Tom Barrett'.

Tom Barrett, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Milwaukee